



Pétition à l'initiative de : Action Non- Violente Cop21, Alternatiba, Amis de la Terre, Attac France, CCFD Terre Solidaire, CGT, Confédération paysanne, Convergence nationale des Services publics, Unef, Fondation Copernic, FSU, Greenpeace France, Oxfam France, Reclaim Finance, Solidaires, 350.org

À la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après » du vendredi 27 mars, quinze organisations lancent une pétition nationale pour défendre des mesures urgentes et de plus long terme, porteuses de profonds changements politiques.

La pétition lancée par **Action Non-Violente COP 21, Alternatiba, les Amis de la Terre France, Attac France, CCFD Terre Solidaire, Confédération paysanne, CGT, Convergence nationale des Services Publics, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fondation Copernic, Greenpeace France, Oxfam France, Reclaim Finance, Union syndicale Solidaires, 350.org**, appelle les citoyennes et les citoyens, qui partagent le constat dressé d'urgence sociale et écologique et en ont assez des discours creux, à se mobiliser pour que le « Jour d'Après » soit construit ensemble, en rupture avec les politiques menées jusque-là. "Les solutions existent, agissons !" proclament les signataires.

## LES ORGANISATIONS PROPOSENT QUATRE MESURES URGENTES ...

- Stopper les activités non indispensables.
- Réquisitionner établissements médicaux privés et entreprises pour répondre à la crise
- Suspendre les versements de dividendes, rachats d'action et bonus aux PDG.

**Orienter les milliards d'euros injectés dans l'économie française et européenne vers les besoins sociaux et écologiques des populations ».**

## ... ET TROIS MESURES DE LONG TERME

- Un plan de développement de tous les services publics
- Une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.
- Un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

**LE SNUipp-FSU 83 APPELLE A MASSIVEMENT SIGNER CETTE PÉTITION ET A LA RELAYER AUTANT QUE FAUT SE PEUT.**

**A situation particulière, décision particulière !**  
**Devant l'urgence de changer de politique afin d'améliorer les conditions de vie et de sauvegarder notre planète, le SNUipp-FSU du Var a décidé de modifier la « une » de son bulletin. Pour une fois, aucun édito... Nous estimons que le texte de cette pétition se suffit à lui-même.**

**Prenez soin de vous.**

**L'équipe du  
SNUipp-FSU 83.**

## Sommaire

- Page 1 Édito.
- Page 2 Pétition / CHSct MEN
- Page 3 COVID 19 / surcharge administrative / TRB
- Page 4 Réouverture des écoles
- Page 5 Carte scolaire
- Pages 6 à 12 Supplément MOUVEMENT
- Page 13 Retraité.es / Droits et libertés
- Page 14 Carrière

Directeur de publication : André TOUVIER

**Mensuel : n° 331**

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire : 0 520 S 07337

Imprimé par Imprimerie NIS Photofaset

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point  
111, Av. Curie 83160 LA VALETTE  
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34



# Le jour d'après... La pétition !

À la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après » du vendredi 27 mars, quinze organisations lancent une pétition nationale pour défendre des mesures urgentes et de plus long terme, porteuses de profonds changements politiques.

#PlusJamaisCa, signons #PourLeJourDapres

## Je signe la pétition

Face à l'urgence sanitaire, des mesures de rupture sont nécessaires. A la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de prendre immédiatement 4 mesures :

- 1 L'arrêt immédiat des activités non indispensables pour faire face à l'épidémie.
- 2 Les réquisitions des établissements médicaux privés et des entreprises afin de produire dans l'urgence masques, respirateurs et tout le matériel nécessaire pour sauver des vies.
- 3 La suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.
- 4 La décision de ne pas utiliser les 750 milliards d'euros de la BCE pour alimenter les marchés financiers mais uniquement pour financer les besoins sociaux et écologiques des populations.

Il ne s'agit pas ensuite de relancer une économie profondément insoutenable écologiquement et socialement ! Nous demandons que s'engagent sans plus attendre des politiques publiques de long terme pour ne plus jamais revivre ça :

- 1 Un plan de développement de tous les services publics
- 2 Une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.
- 3 Un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

Mobilisons-nous dès maintenant et donnons-nous rendez-vous le "jour d'après" pour réinvestir les lieux publics pour reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.

80 444 participants

Prénom

Nom de famille

Adresse e-mail

Code postal

France

Téléphone (facultatif)

J'accepte la [politique de confidentialité](#)  
 Informez-moi de la suite de cette campagne ou de campagnes similaires

**SIGNER**



# PLUS JAMAIS ÇA!

L'appel d'associations, d'ONG et de syndicats à préparer « le jour d'après »



**PLUS JAMAIS ÇA**  
CONSTRUISSONS ENSEMBLE LE JOUR D'APRÈS

**URGENCE :**  
la BCE\* doit injecter 750 Md € ciblés vers les besoins sociaux et écologiques.

**URGENCE :**  
suspendre les versements de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.

**URGENCE :**  
L'arrêt immédiat des activités non indispensables

**CONSTRUIRE L'AVENIR :**  
réorientation, re-localisation de l'agriculture, de l'industrie et des services

**CONSTRUIRE L'AVENIR :**  
fiscalité plus juste et re-distributive, ISF\*, taxe sur les transactions financières renforcée.

**CONSTRUIRE L'AVENIR :**  
Un plan de développement de tous les services publics

**Signez et faites signer la pétition accessible depuis le site national du SNUipp-FSU ou via le QR-code ci-contre.**

## Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel

Durant cette période inédite, l'activité du SNUipp-FSU continue bien évidemment, dans l'intérêt des personnels ainsi que des élèves.

Le 3 avril dernier s'est tenue une seconde réunion du CHSCTMEN depuis le début du confinement.

L'ordre du jour a été largement amendé à la demande de la FSU et a concerné exclusivement la crise sanitaire du covid19 et ses conséquences pour les personnels de l'Éducation nationale :

- les dispositifs d'accompagnement et d'écoute des personnels confinés ;
- les mesures de protection mises en œuvre à l'égard des personnels mobilisés ;
- le recours à certains internats par des personnels soignants pour l'accueil de malades en suites d'hospitalisation ;
- l'expertise de la notion de maladie contractée en service ;
- le cadrage du travail à distance ;

- l'état des lieux des décès du Covid-19 ;
- les premières réflexions sur la reprise du travail après le confinement.

Deux avis ont été adoptés : l'un concernant le dépistage des personnels de l'Éducation nationale, l'autre sur la tenue d'un groupe de travail pour la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement.

Retrouvez le compte-rendu sur le site du [snu83](#) ou directement via le QR code ci-contre.



# Covid 19: foire aux questions

Le SNUipp-FSU a mis en place une Foire Aux Questions suite aux nombreuses sollicitations dues, pour partie, aux incohérences à tous les niveaux hiérarchiques. Cette FAQ a pour objectif d'apporter des réponses administratives et syndicales : elle est amenée à s'enrichir en fonction des problématiques rencontrées sur le terrain et des évolutions liées à la gestion de la crise.

   COVID-19 INFOS 

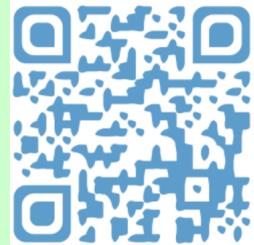
**TOUTES VOS QUESTIONS PAR THÈME**

Consulter uniquement les dernières questions mises à jour

-  Rémunération et carrière
-  Stagiaires et étudiant-es
-  Santé
-  Continuité "pédagogique"
-  Directeurs-trices

## Vous vous posez une question ?

La réponse est forcément sur le site national dédié du SNUipp-FSU accessible depuis le site nationale du SNUipp-FSU ou via le QR-code ci-après.



## Surcharge administrative

Comme vous le constaterez dans le courrier suivant, le SNUipp-FSU rappelle au ministre que la priorité n'est pas à remplir des tableaux mais à maintenir un lien avec les élèves.

 Paris, le 09 avril 2020

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de la mise en place du confinement, les enseignant.es des écoles ont totalement réorganisé leurs pratiques pour conserver au mieux un lien avec les élèves et les familles, malgré de nombreuses contraintes matérielles et numériques. Quelle que soit leur mission (travail à distance, accueil d'enfants, coordination...), leur engagement est total pour porter les missions du service public, dans des conditions complexes.

Nous vous alertons sur le nombre de tâches administratives qui s'accroît fortement ces derniers jours. Alors qu'il était prévu que ce soit une des premières mesures d'allègement pour les directrices et les directeurs d'écoles, les affectations aux collèges via Afeille.net ont été lancées selon la procédure habituelle, particulièrement inadaptée aux contraintes liées au confinement. Il est donc demandé d'effectuer plusieurs aller-retours de documents avec les familles. Au-delà des difficultés techniques posées, cette procédure que vos services reconnaissent chronophage et largement simplifiable, vient alourdir inutilement le travail de nos collègues dans cette période. C'est le cas également de l'ensemble des procédures de maintien ou de poursuite de scolarité au sein du 1<sup>er</sup> degré. Dans l'immédiat, nous demandons que l'ensemble de ces opérations soit reporté.

Par ailleurs, une enquête quotidienne est envoyée à toutes les écoles avec régulièrement des questions supplémentaires. Il est à nouveau demandé aux écoles de recenser les élèves dépourvus d'outils numériques à leur domicile. Ce recensement a été effectué dès le début de la période de confinement et a d'ores et déjà été transmis aux inspecteurs de circonscription, une deuxième fois dans le cadre du partenariat avec La Poste et maintenant une troisième fois en réponse à la DGESCO. Nous demandons d'éviter toute récurrence d'enquête de ce type.

En plus du nombre d'enfants accueillis en raison de la mobilisation professionnelle de leurs parents, les directrices et directeurs d'écoles ont dû renseigner ces derniers jours le nombre d'enseignant.es atteint.es du Covid-19. En aucun cas, il ne leur appartient, en vertu du secret médical couvrant un congé de maladie, de se substituer aux autorités sanitaires. Enfin, des questions visant à pointer les familles qui ne répondraient pas aux sollicitations suscitent notre inquiétude.

Ces demandes constituent une surcharge de travail inacceptable pour les équipes enseignantes lorsqu'au-delà du temps passé pour les renseigner, elles sont souvent légitimement considérées comme du travail inutile.

La priorité pour les équipes enseignantes doit être de construire et maintenir un lien régulier avec les élèves et leurs familles.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de mettre fin à cette avalanche d'enquêtes, dans le contexte que nous connaissons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des personnels à se concentrer sur l'accompagnement des élèves et à ne pas remplir les diverses enquêtes.

## Remplaçant.es

Les remplacements continuent... Le SNUipp-FSU obtient le maintien de l'ISSR.

Concernant les versements d'ISSR, le SNUipp-FSU n'a eu de cesse d'intervenir tant localement que nationalement afin d'obtenir le maintien de ces derniers durant toute la période du confinement.

Dès le 30 mars, le SNUipp-FSU 83 interpellait le DASEN sur le sujet à la suite d'une communication « hasardeuse » de certains IEN.

Le 31 mars au matin, notre structure nationale intervenait auprès de la DGRH et de la DAF (direction des affaires financières) du ministère.

Ainsi, l'ensemble des TRB dont les remplacements continuent durant la période de confinement percevront l'ISSR.

Au regard de la situation actuelle et parce que le travail n'a pu être anticipé, les ISSR du mois de février ne pourront être versées sur la paye d'avril.

**Même si nous comprenons et mesurons toutes et tous les difficultés inhérentes à la situation actuelle, le SNUipp-FSU 83 a dénoncé qu'il n'était pas normal que les salaires des TRB en pâtissent. Nous avons exigé que les versements et les rattrapes soient réalisés dès la paye de mai.**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Réouverture des écoles

*Reprise progressive de l'école le 11 mai : pas dans n'importe quelles conditions M. Le Président !*

Le SNUipp-FSU du Var prend acte des annonces du Président. Son allocution soulève toutefois de nombreuses questions...

Le président de la République a donc annoncé une réouverture progressive des écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai. Si dans son discours, il remercie les agents du service public de la santé, de l'Education et toutes celles et tous ceux qui œuvrent au service de la population, se servir des inconvénients et des difficultés du moment pour annoncer le retour des élèves en classe, est pour le moins surprenant ; incongru serait peut-être plus adapté.

Il promet qu'il y aura suffisamment de masques et de gels pour les personnels. Au regard des carences de matériel depuis des semaines, notamment pour les personnels soignants, qui peut croire aveuglément à ces paroles ?

Les gestes barrières devront être respectés. Quid de la limite de 1m50 dans des classes de plus de 25 élèves, dans les classes maternelles... ? Dans les cantines et restaurations scolaires ? Du nettoyage des salles de classe entre les cours ? S'en est-il soucié ?

Le président, en faisant le choix de ne tester que les personnes présentant des symptômes de la maladie, va à l'encontre du bon sens, et ne mesure pas le risque de faire redémarrer des foyers d'infection. C'est en tout cas l'avis de Jean-Paul Hamon, Président de la fédération des médecins de France qui déclarait à FranceTVinfo : « *La seule erreur de ce discours, à mon avis, c'est l'ouverture des écoles parce qu'on est encore en plein dans une épidémie qui galope, qui est un tout petit peu freinée et l'ouverture des écoles pour moi (...) je pense que c'est un risque inutile* » ([https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement-une-reprise-scolaire-le-11-mai-inquiète-les-médecins\\_3914513.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement-une-reprise-scolaire-le-11-mai-inquiète-les-médecins_3914513.html)). L'ordre national des médecins dénonce également cette option...

Quid des personnes fragiles qui pourraient restées confinées et du taux de porteurs sains secteur par secteur, cela passe à minima par une étude épidémiologique et une sérologie sur des échantillonnages représentatifs de la population.

Les CHS-CT ministériels et académiques se réunissent régulièrement. C'est à partir des analyses de la situation dans les académies que les modalités de reprise devront être décidées.

Qu'on ne se méprenne pas, le fait que les inégalités sociales se creusent du fait de ce que le ministère appelle « continuité pédagogique » nous préoccupe et nous inquiète au plus haut point. Dès le mardi 17 mars, le SNUipp-FSU dénonçait cette option gouvernementale et cette conséquence qui était malheureusement tant prévisible.

Dès lors, il conviendra d'adapter les programmes scolaires notamment sur l'année scolaire prochaine afin de tout mettre en œuvre pour combler l'impact de la situation sanitaire actuelle. En cas de reprise d'ici la fin de cette année scolaire, les équipes enseignantes devront pouvoir s'atteler à renforcer les différents acquis, à combler autant que faire se peut les écarts pourtant creusés.

La libération de la parole devra également être un axe fort du travail avec les élèves. Pour y parvenir, membres du RASED dont les psychologues de l'éducation nationale devront pouvoir contribuer partout où les besoins s'en feraient sentir.

En tout état de cause, et par-dessus tout, il s'agira de ne pas contribuer à relancer la progression du virus. Une éventuelle réouverture des écoles ne saurait se faire sans que l'Education Nationale ne garantisse la sécurité sanitaire de toutes et tous : personnels comme élèves.

Sur ce dernier point, il appartient aux autorités sanitaires, sur les éléments fournis par les praticiens de terrain, de définir à quel moment l'école de la république peut de nouveau ouvrir ses portes de manière sûre. **Pour le SNUipp-FSU Var, il est hors de question que la santé de toutes et tous soit soumise aux intérêts économiques.**

## Carte scolaire

Le CTSD s'est tenu le 9 avril en visioconférence (4 FSU, 2 UNSA, 1 SNALC, 1 FO, 1 CGT).

Malgré la « rallonge » budgétaire accordée au regard de la situation sanitaire actuelle, La FSU a une nouvelle fois dénoncé la dotation de 43 postes, cette dotation est très insuffisante, elle ne permet pas de couvrir les besoins du département aussi bien dans le circuit général que dans celui du spécialisé.

A l'heure actuelle, il manque plus de 300 postes dans notre département pour atteindre la moyenne nationale du taux d'encadrement. Comment, avec 43 postes supplémentaires avoir les moyens d'améliorer nos conditions de travail dans le circuit général et celui du spécialisé, lorsque l'on sait que cette dotation ne servira même pas à obtenir des classes à effectif réduit de la GS au CE1 (demandes ministérielles)

**Comme à son habitude, le SNUipp-FSU a fait remonter toutes les demandes d'ouvertures de postes en sa possession et s'est opposé avec force à toutes les propositions de fermetures de postes de l'IA.**

**L'ensemble des mesures de carte scolaire est disponible sur le site internet de la section départementale.**

Il est à noter qu'aucune fermeture de classe n'aura été opérée.

### Ouvertures de classes au regard de la démographie

Circonscription	Commune	Type Ecole	Nom
CUERS	SOLLIES PONT	ECOLE MAT	HOUARD-SAUVAT
DRAGUIGNAN	TRANS EN PROVENCE	ECOLE ELEM	JEAN MOULIN
	TRANS EN PROVENCE	ECOLE MAT	JEAN MOULIN
FREJUS ST RAPHAEL	FREJUS	ECOLE MAT	AUBANEL
	ST RAPHAEL	ECOLE ELEM	BOULOURIS
GAREOULT	NANS LES PINS	ECOLE ELEM	LA FERRAGE
HYERES	HYERES	ECOLE ELEM	GEORGES GUYNEMER
	LA LONDE LES MAURES	ECOLE ELEM	JEAN JAURES
LE MUY	VIDAUBAN	ECOLE ELEM	AUGUSTE CARBONNEL
SANARY	LE CASTELLET	ECOLE ELEM	LE PLAN DU CASTELLET
SIX FOURES	OLLIOULES	ECOLE	SIMONE VEIL
ST MAXIMIN LA STE BAUME	GINASSERVIS	ECOLE	PRIMAIRE GUY LOMBARD
ST PAUL EN FORET	CALLIAN	ECOLE ELEM	GEORGES BAUQUIER
	MONTAOUROUX	ECOLE MAT	LES CERISIERS
	PUGET SUR ARGENS	ECOLE MAT	FERNAND MORY
	ROQUEBRUNE SUR ARGENS	ECOLE ELEM	LA BOUVERIE
	ST PAUL EN FORET	ECOLE	PUBLIQUE
	PUGET SUR ARGENS	ECOLE	SIMONE VEIL (2 classes)
TOULON 3	LA VALETTE DU VAR	ECOLE ELEM	JEAN GONO

### Ouvertures de classes au regard des dédoublements CP/CE1 en éducation prioritaire

FREJUS ST RAPHAEL	FREJUS	ECOLE ELEM	JEAN GONO (2 classes)
TOULON 1	TOULON	ECOLE ELEM	RODEILHAC
	TOULON	ECOLE ELEM	SAINT ROCH
TOULON 2	TOULON	ECOLE ELEM	PONT NEUF 1
	TOULON	ECOLE ELEM	LA TAURIAC

**AU REGARD DE LA NON CREATION DE POSTE DE RASED, Le SNUipp-FSU s'est abstenu lors du vote.**  
Voter POUR, c'est à nos yeux cautionner ce choix.

Résultat du vote : POUR : SNE

CONTRE : CGT

ABSTENTION : SNUipp-FSU, UNSA et FO

# SPECIAL MOUVEMENT 2020



## C'est parti !

Cet encart est consacré aux opérations du Mouvement 2020. Vous y retrouverez l'essentiel des informations utiles pour vous aider à chacune des étapes. Malheureusement, la crise sanitaire ne nous permet pas de mettre en place notre méthode de travail habituelle dans laquelle nous invitons les participant-e-s au Mouvement à venir aux permanences organisées par le SNUipp-FSU à travers tout le département ou directement au siège du syndicat. Néanmoins, les élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU répondront présents tout au long des semaines à venir comme ils le font quotidiennement en direction des nombreux collègues varois qui sollicitent le syndicat par téléphone, emails ou courriers.

Dès à présent, remplissez la fiche de contrôle syndical sur le site [www.e-mouvement.snuipp.fr/83](http://www.e-mouvement.snuipp.fr/83). Cela permettra une vérification concernant votre barème.

Dans une période de remise en cause des acquis sociaux, il revient à chacun d'entre nous de résister et de faire vivre le droit syndical des enseignants des écoles. Même si, comme vous le savez, les élu-e-s du personnels ne pourront officiellement vérifier les opérations du mouvement à compter de cette année, le SNUipp-FSU entend jouer son rôle et, grâce aux informations que vous nous communiquerez, il n'aura de cesse de dénoncer chaque situation qui mettrait en cause équité et transparence.

Être présent sur tous les fronts, tel est le défi que relève le SNUipp-FSU.

Les élu-e-s du personnel  
du SNUipp-FSU Var

**Une question ? Un doute ? Pas d'hésitation :  
04 94 20 87 33 ou [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)**

**Transparence  
et équité**

**Vos élu.e.s  
du personnels  
SNUipp-FSU**

**Informent et  
rendent compte  
Construisent et  
revendiquent**

**Prenez contact  
pour être épaulé.e  
et conseillé.e.**

### Vos élu.es SNUipp-FSU à la CAPD du VAR

#### Titulaires



Clément KERIEN  
TS IEN  
Garéoult



Virginie JACQUET  
Adj Ele Florane  
Toulon 1



Sandra LICATESI  
Dir Mat Mignoné  
La Garde



Julien GIUSIANO  
TRB IEN  
Cuers



Françoise BRUNO  
Classe ex  
CPC  
Le Muy



Isabelle JOUAS  
Hors classe  
Adj Mat Font Pré  
Toulon 3

#### Suppléant-es



Sylvie BOURRELY  
Adj Mat Gd Chêne  
Rocbaron



Julie BIREBENT  
Adjointe Ele Hugo  
La Seyne



Clémence PERRIN  
TRB IEN  
Sanary



Violaine VIGORELLI  
Adjointe Mat Aurélien  
Fréjus



Daniel MADIE  
Classe ex  
Dir Ele Muraire  
Toulon 2



Manuel SAMPAIO  
Hors classe  
RASED  
St Maximin

# SPECIAL MOUVEMENT 2020

## QUI PARTICIPE ?

1/ S'ils le désirent, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ Obligatoirement :

- ceux nommés à titre provisoire,
- ceux touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les PE stagiaires
- Les collègues ayant annulé leur retraite après le 1er mars

## QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

## IMPORTANT A RETENIR

*Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.*

**Désormais le Mouvement des personnels comprendra des obligations différentes selon que l'on soit actuellement affecté à titre définitif ou à titre provisoire.**

### Collègue à **titre définitif**

Je peux saisir de 1 à 40 voeux

Si l'algorithme du Mouvement ne m'affecte pas sur un nouveau support, je conserve mon poste actuel.

Je peux participer à l'Appel Particulier que j'ai obtenu un poste ou non.



### Collègue à **titre provisoire**

Je dois **OBLIGATOIREMENT** saisir au moins 1 vœux de zone ainsi qu'un choix de fonction

Je peux saisir de 1 à 40 voeux

Si l'algorithme du Mouvement ne m'affecte ni à titre définitif ni à titre provisoire, je reste sans affectation.

Je peux participer à l'Appel Particulier que j'ai obtenu un poste ou non.

Je serai affecté.e en juin, en août ou en septembre lors des affectations manuelles et je peux alors formuler 10 nouveaux vœux.

Consultez le site dédié au mouvement dans le Var :  
**e-mouvement.snuipp.fr/83**

# MOUVEMENT 2020 en bref

- Saisie des vœux via MVT1D : du 20 avril au 3 mai.
- ENVOI DES FORMULAIRES PRIORITE ET BONIFICATION : 30 avril dernier délai.**
- Entretiens postes à profil : du 11 mai au 15 mai.
- Envoi des accusés de réception avec barème initial : 28 mai. **BIEN VERIFIER ET NOUS CONTACTER SI BESOIN. CE SERA LE SEUL MOMENT DE MODIFICATION POSSIBLE.**
- Renvoi de l'accusé de réception (si annulation ou désaccord sur le barème) : avant le 5 juin.
- Retour de l'accusé de réception avec barème final: 12 juin.
- Envoi des résultats dans MVT1D: 15 juin.
- Appel particulier (postes spécifiques restés vacants) : saisie des vœux (formulaire papier) : du 16 au 21 juin 2020.
- Résultat de l'appel particulier : 26 juin.
- Phase manuelle : 30 juin.
- Affectation des TRS: du 1er au 3 juillet.

**Informations :** **SNUipp-FSU du VAR 04.94.20.87.33** **snu83@snuipp.fr**

## Comment ça marche ???

- Chaque poste, donc chaque voeu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- Tous les supports d'affectation du département sont publiés, qu'ils soient vacants (**v**), susceptibles d'être vacants (**sv**), bloqués (**b**) ou supprimés (**s**)

## Et le nouvel algorithme ???

Il ne change la donne que pour les collègues dans l'obligation de participer!!!

Une fois l'examen des 40 vœux terminé, l'algorithme étudie les vœux de zones et recherche une possible affectation. Si elle est possible, l'affectation a lieu à titre définitif.

Une fois cette opération terminée, l'algorithme classe tous les collègues sans poste et examine de nouveau chaque situation au regard des postes non pourvus. A partir du 1er vœu précis inscrit (vœu d'école ou de commune) dans la liste des 40 vœux, il va classer à l'aide d'un distancier tous les supports vacants du plus proche au plus éloigné de ce vœu et affectera à titre provisoire le collègue au plus près de celle-ci.

### L'avis du SNUipp-FSU

Ce nouvel algorithme marque un coup d'arrêt dans la transparence et l'équité de traitement. En effet, la vérification par les élu.es du personnel des différentes affectations provisoires va très significativement se complexifier. De plus, ce ne seront plus les plus petits barèmes qui se verront affectés sur les postes les moins « courtisés » du département... Le SNUipp-FSU a clairement fait savoir son opposition à cette nouvelle méthode d'affectation (vote CONTRE lors du CTSD 2019).

# SPECIAL MOUVEMENT 2020

## Le barème Mouvement

### Barème = Ancienneté\* + Enfant(s) + Bonifications

#### Discriminants en cas d'égalité de barème

L'AGS total, l'échelon acquis au 31/12/2019, l'ancienneté dans l'échelon au 31/12/2019. Puis l'âge au profit du plus âgé. S'il demeure une égalité parfaite, malgré les discriminants, c'est l'algorithme du mouvement qui prime, à savoir le rang du vœu.

### Ancienneté

Il ne s'agit plus de l'ancienneté de service mais de l'ancienneté acquise depuis la réussite du concours. Le SNUipp-FSU a dénoncé cette décision par courrier au DASEN du Var. Un courrier a également été adressé au ministre puisque l'affaire est nationale. Cette décision est intolérable et lèse considérablement les agent.es de la fonction publique en reconversion professionnelle. Le SNUipp-FSU étudie la possibilité de recours juridiques avec l'aide de son avocat. Voilà une des conséquences directes de la fin du regard des élu.es du personnel sur la circulaire mouvement. Dès lors, il s'agit de renforcer l'action du SNUipp-FSU notamment en se syndiquant.

### Enfants

(- de 18 ans au 01/09/19)

nombre d'enfants	pts
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7 et +	7



#### ANCIENNETE:

1pt/an ; 1/12 pt/mois ; 1/360 pt/jour

**Vos élu.es du personnels SNUipp-FSU  
informent et rendent compte, construisent et  
revendiquent**  
**Prenez contact pour être épaulé et conseillé.**

### Bonifications

Bonification	carte scolaire	handicap	rapprochement de conjoint (1)	rapprochement autorité parentale (2)	parent isolé (3)
pts	1000	80	20	20	20
Bonification	Education prioritaire	direction d'école	intérim de direction	demande rétée du 1er vœux	réintégration CLD / congé parental / (5) détachement
pts	3ans=>8 pts 4ans=>10 pts 5ans et +=>12 pts	3ans=>8 pts 4ans=>10 pts 5ans et +=>12 pts	20	5	Priorité 2

(1): sous réserve d'avoir exercé au moins 3 ans à plus de 50km de la résidence professionnelle du conjoint.

(2) et (3): sous réserve d'exercer cette année à plus de 20km de la résidence de l'enfant.

(4): sous réserve que le support perdu lors du départ en congé parental était détenu au titre définitif.

(5): sous réserve que le support perdu lors du départ en congé parental était détenu au titre définitif pendant au moins 3 ans.

# Les vœux de zone: comment ça marche ???

**MESURE DE CARTE SCOLAIRE:** le SNUipp-FSU a obtenu que les collègues touchés par une fermeture de poste ne soient pas dans l'obligation de formuler des vœux de zones.

Chaque collègue dans l'obligation de participer au Mouvement doit choisir:

- au moins une fonction pédagogique
- au moins 1 zone géographique

## Les zones géographiques

Même si celle-ci reste largement perfectible, il est à mettre au crédit du SNUipp-FSU les nombreuses modifications dans la composition des zones géographiques, notamment le passage de 6 à 9 zones (que vous trouverez ci-dessous)

## Les fonctions pédagogiques

- **fonction Enseignement**

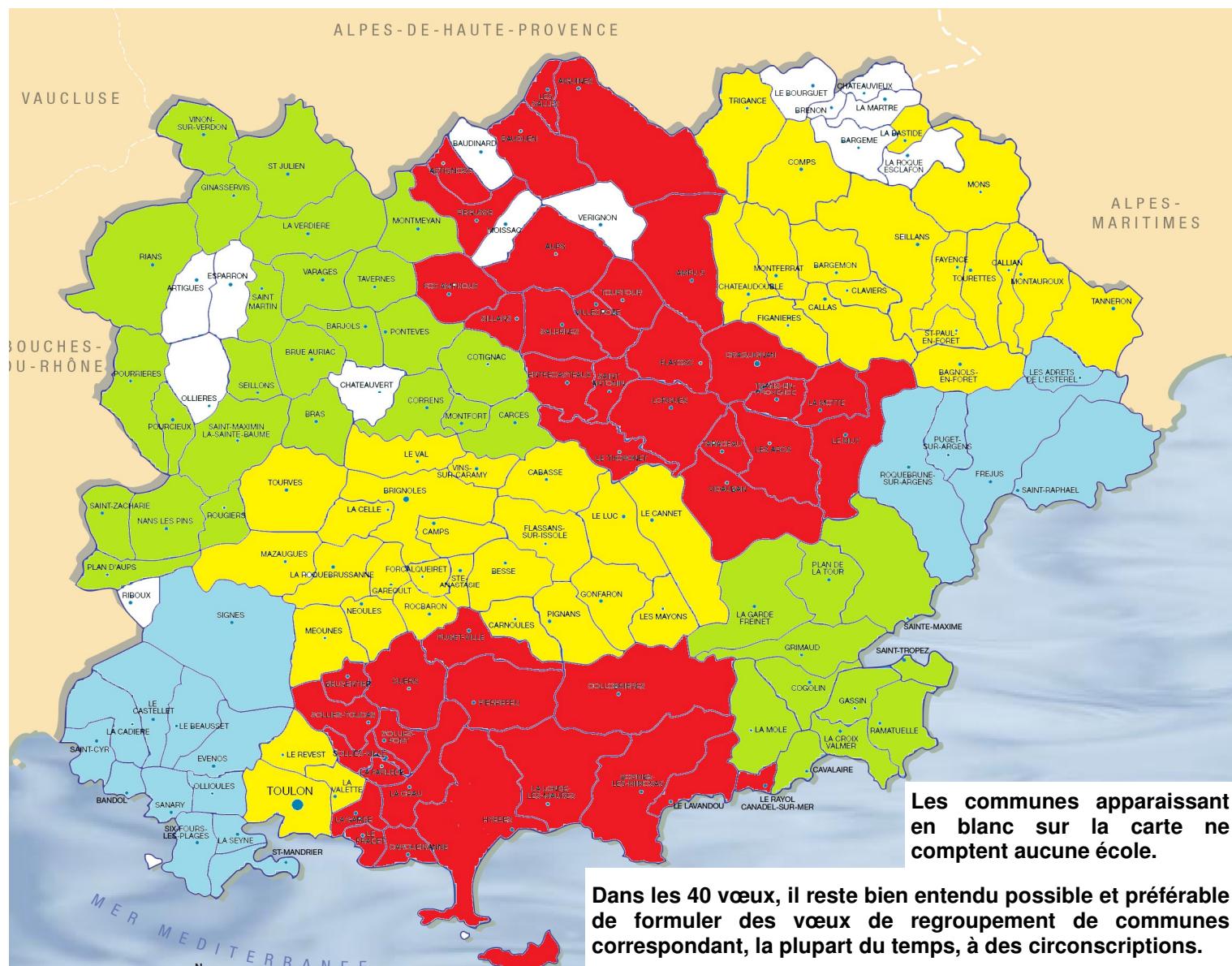
Elle comprend les postes d'adjoint maternelle, d'adjoint élémentaire;

- **fonction Remplacement**

Elle comprend tous les postes de TRB de la zone ainsi que les postes de TRS.

- **fonction ASH**

Elle comprend tous les postes relevant de l'ASH (y compris les postes du RASED)

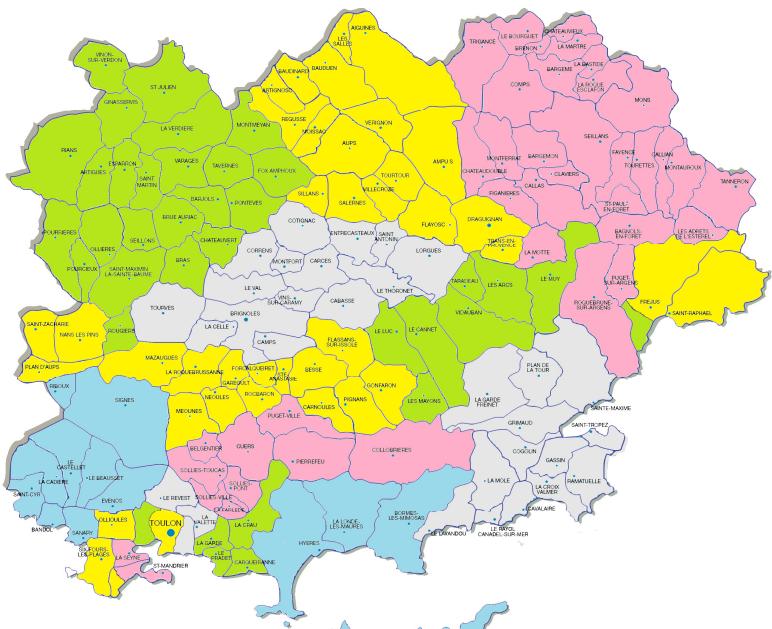


# SPECIAL MOUVEMENT 2020

## Indemnités de résidence des communes varoises

Communes	Circonscription	Zone	Communes	Circonscription	Zone	Communes	Circonscription	Zone
AGAY	ST RAPHAEL	3	LA CELLE	BRIGNOLES	2	RAMATUELLE	STE MAXIME	2
AIGUINES	DRAGUIGNAN	3	LA CRAU	LA GARDE	1	REGUSSE	DRAGUIGNAN	3
AMPUS	DRAGUIGNAN	3	CROIX VALMER	STE MAXIME	2	RIANS	ST MAXIMIN	3
ARTIGNOSC	DRAGUIGNAN	3	LA FARLEDE	CUERS	1	ROCBARON	GAREOULT	3
AUPS	DRAGUIGNAN	3	LA GARDE	LA GARDE	1	ROQUEBRUNNE	ST PAUL	2
BAGNOLS	SAINTE PAUL	3	GARDE FREINET	STE MAXIME	3	ROUGIERS	ST MAXIMIN	3
BANDOL	SUD STE BAUME	1	LA LONDE	HYERES	2	SALERNES	DRAGUIGNAN	3
BARGEMON	ST PAUL	3	LE MOLE	STE MAXIME	2	SANARY	SUD STE BAUME	1
BARJOLS	ST MAXIMIN	2	LA MOTTE	ST PAUL	3	SEILLANS	ST PAUL	3
BAUDUEN	DRAGUIGNAN	3	LA SEYNE	SEYNE/SIX-FOURS	1	SEILLONS	ST MAXIMIN	3
BELGENTIER	CUERS	1	ROQUEBRUSSANE	GAREOULT	3	SIGNES	SUD STE BAUME	3
BESSE	GAREOULT	3	LA VALETTE	TOULON 3	1	SILLANS	DRAGUIGNAN	3
BORMES	HYERES	2	LA VERDIERE	ST MAXIMIN	3	SIX FOURS	SIX FOURS	1
BRIGNOLES	BRIGNOLES	2	LE BEAUSSET	SUD STE BAUME	1	SOLLIES PONT	CUERS	1
BRUE AURIAC	ST MAXIMIN	3	LE CANNET	LE MUY	3	SOLLIES TOUCAS	CUERS	1
CABASSE	BRIGNOLES	3	LE CASTELLET	SUD STE BAUME	1	SOLLIES VILLE	CUERS	1
CALLAS	ST PAUL	3	LE LAVANDOU	STE MAXIME	2	ST ANTONIN	BRIGNOLES	3
CALLIAN	ST PAUL	3	LE LUC	LE MUY	3	ST AYGULF	LE MUY	3
CAMPS	BRIGNOLES	3	LE MUY	LE MUY	3	ST CYR	SUD STE BAUME	2
CARCES	BRIGNOLES	3	LE PRADET	LA GARDE	1	ST JULIEN	ST MAXIMIN	3
CARNOULES	GAREOULT	3	LE RAYOL	STE MAXIME	2	ST MANDRIER	LA SEYNE	1
CARQUEIRANNE	LA GARDE	1	LE REVEST	TOULON 3	1	ST MARTIN	ST MAXIMIN	3
CAVALAIRE	STE MAXIME	2	LE THORONNET	BRIGNOLES	3	ST MAXIMIN	ST MAXIMIN	3
CHATEAUDOUBLE	ST PAUL	3	LE VAL	BRIGNOLES	3	ST PAUL	ST PAUL	3
CLAVIERS	ST PAUL	3	LES ADRETS	ST PAUL	3	ST RAPHAEL	ST RAPHAEL	2
COGOLIN	STE MAXIME	2	LES ARCS	LE MUY	3	ST TROPEZ	STE MAXIME	2
COLLOBRIERES	CUERS	3	LES ISSAMBRES	STE MAXIME	3	ST ZACHARIE	GAREOULT	1
COMPS / ARTUBY	ST PAUL	3	LES MAYONS	LE MUY	3	STE ANASTASIE	GAREOULT	3
CORRENS	BRIGNOLES	3	LES SALLES	DRAGUIGNAN	3	STE A CASTELLET	SIX FOURS	3
COTIGNAC	BRIGNOLES	3	LORGUES	BRIGNOLES	3	STE MAXIME	STE MAXIME	2
CUERS	CUERS	2	MAZAUGUES	GAREOULT	3	TANNERON	ST PAUL	3
DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	2	MEOUNES	CUERS	3	TOULON	TOULON 1/2/3	1
ENTRECASTEAUX	BRIGNOLES	3	MONS	ST PAUL	3	TOURRETTES	ST PAUL	3
ESPARRON	ST MAXIMIN	3	MONTAUROUX	ST PAUL	3	TOURTOUR	DRAGUIGNAN	3
EVENOS	SUD STE BAUME	1	MONTFERRAT	ST PAUL	3	TOURVES	BRIGNOLES	3
FIGNANIERES	ST PAUL	3	MONTFORT	BRIGNOLES	3	TRANS	DRAGUIGNAN	2
FЛАSSANS	GAREOULT	3	MONTMEYAN	ST MAXIMIN	3	TRIGANCE	ST PAUL	3
FLAYOSC	DRAGUIGNAN	2	NANS LES PINS	GAREOULT	3	VARAGES	ST MAXIMIN	3
FORCALQUEIRET	GAREOULT	3	NEOULES	GAREOULT	3	VIDAUBAN	LE MUY	3
FOX AMPHOUX	ST MAXIMIN	3	OLLIOLUES	SIX FOURS	1	VILLECROZE	DRAGUIGNAN	3
FREJUS	ST RAPHAEL	2	PIERREFEU	CUERS	3	VINON / VERDON	ST MAXIMIN	3
GAREOULT	GAREOULT	3	PIGNANS	GAREOULT	3	VINS / CARAMY	BRIGNOLES	3
GASSIN	STE MAXIME	2	PLAN D'AUPS	GAREOULT	3			
GINASSERVIS	ST MAXIMIN	3	PLAN LA TOUR	STE MAXIME	3			
GONFARON	GAREOULT	3	PONTEVES	ST MAXIMIN	3			
GRIMAUD	STE MAXIME	2	POURCIEUX	ST MAXIMIN	3			
HYERES	HYERES	1	POURRIERES	ST MAXIMIN	3			
LA BASTIDE	ST PAUL	3	PUGET	ST PAUL	2			
LA CADIERE	SUD STE BAUME	1	PUGET VILLE	GAREOULT	3			

Carte des circonscriptions du 1er degré



ZONE 1= 3% du salaire brut  
 ZONE 2= 1% du salaire brut  
 ZONE 3= 0% du salaire brut



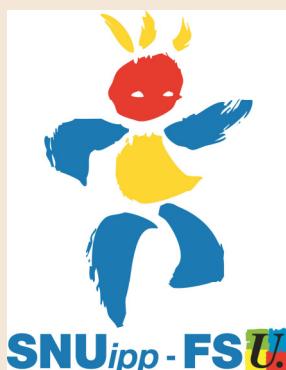
*SNU et FSU exige la remise à plat totale du classement des communes servant de base au versement de l'indemnité de résidence des fonctionnaires et son indexation sur la coût moyen des loyers.*

# SPECIAL MOUVEMENT 2020

## Regroupements de communes = circonscriptions?

Si c'est le cas la plupart de temps, il y a néanmoins des exceptions:

- ✓ Le regroupement de commune LA SEYNE comprend les écoles de la commune de St Mandrier et de La Seyne (dont celles dépendant de la circonscription de Six-Fours)
- ✓ Le regroupement de communes SIX FOURES ne contient pas les écoles de la commune de La Seyne.
- ✓ Le secteur TOULON 3 ne comprend pas les communes de La Valette et du Revest.
- ✓ Le regroupement FREJUS comprend les écoles de la commune de Fréjus dépendant de la circonscription du Muy.
- ✓ Le regroupement du MUY ne comprend pas les écoles de Fréjus.



**Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp-FSU**

### AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos voeux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical disponible sur e-mouvement.snuipp.fr/83.

### APRES LE MOUVEMENT...

Pour dénoncer chaque situation ne garantissant pas équité et transparence. Nos interventions se baseront nécessairement sur les éléments que vous aurez bien voulu nous fournir. Nous vous aiderons dans la constitution de recours afin d'obtenir les justifications de l'administration. Une communication spécifique déclinera notre plan d'action sur le sujet à l'approche des résultats.



## Conseils

- ✓ Préparez votre liste de voeux à l'aide de la fiche fournie par l'IA.
- ✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN. En cas de perte du NUMEN, rendez-vous à la DSDEN ou écrire à : gestadminfin83@ac-nice.fr
- ✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.
- ✓ Soyez attentifs à ce qui s'affiche ! Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos voeux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos voeux. Les erreurs de code ne peuvent pas être ratrappées.
- ✓ Attention aux libellés des postes, renseignez-vous ! Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription.  
Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !
- ✓ Pensez à transmettre au SNUipp un DOUBLE de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

## L'avis du SNUipp-FSU sur les nouvelles modalités mise en place à compter du Mouvement 2019

En imposant un modèle unique à tous les départements de France, le ministère estime que les contraintes géographiques sont identiques dans le Var, les Hautes Apes, Paris ou la Guyane et balaie du même coup plusieurs décennies de travail paritaire dans les départements.

Cette « méthode de travail » s'inscrit pleinement dans la volonté gouvernementale de réduction du champ d'intervention des élu·es du personnel. En effet, il s'agissait là de la préparation technique à la loi du 6 août 2019 qui sortira les mutations (et à compter de 2021 les promotions) du champs de compétence des CAPD.

Pour ces raisons, lors du CTSD du 28 mars 2019, le SNUipp-FSU a voté CONTRE les modalités de mise en place dans notre département.

**(CONTRE: SNUipp, CGT; ABSTENTION: SE et SNE; absent au moment du vote: FO)**

# Retraité·e·s

## De légitimes questions sur les contradictions des annonces gouvernementales :

- restez chez vous... mais allez travailler
- les masques sont inutiles... on réfléchit pour les rendre obligatoires
- si vous êtes malade, restez à la maison... si vous pouvez plus respirer, appelez le 15...
- si vous êtes malade, ne prenez pas de médicaments pour vous soigner, attendez d'être guéri... ou hospitalisé, là on vous donnera des médicaments appropriés (?)
- les tests de dépistage ne sont plus utiles... on réfléchit pour voir qui doit les passer et quand on les fera passer...
- ne rendez plus visite à vos parents ou à vos proches en EHPAD, vous risqueriez de les contaminer... mais quels moyens donnés, entre autres pour limiter la contamination, aux personnels de ces établissements ou intervenant à domicile ?

On peut presque rallonger la liste tous les jours...

**dont on connaît -malheureusement- les réponses...**

Le gouvernement gère la pénurie -organisée- non la crise sanitaire.

Avec les organisations syndicales des retraité·e·s du groupe des 9, nous étions dans la rue le 8 octobre dernier en demandant, entre autres, d'arrêter la casse des services publics (santé, éducation, transports, énergie, communication...)?

La casse et la pénurie viennent de loin. Quelques rappels : tarification T2A en 2004, plan hôpital en 2007, loi Bachelot avec création des Agences Régionales de Santé (ARS) chargées de « démailler » le territoire en 2009, plan Touraine en 2014, loi santé avec création des Groupements hospitaliers des territoires (GHT) en 2016, loi santé 2019 avec encore des suppressions de lits dans les hôpitaux publics...

Pourtant les personnels hospitaliers étaient en grève depuis près d'un an dénonçant la situation dramatique de pénurie (personnel, moyens, matériel...) de leur quotidien...

Pourtant les personnels des EHPAD, et le groupe des 9 avec eux, revendiquaient depuis de trop nombreux mois la création d'au moins 40 000 postes pour pouvoir accueillir et travailler dignement...

Pourquoi la loi « grand âge » a-t-elle été systématiquement différée ?

Les personnes âgées sont les premières victimes de cette pandémie. Sur ce point, je vous invite à lire la déclaration du 11 avril du groupe des 9, sur le site SNUipp 83.

**Les solutions existent : préparons l'après...**

*Le groupe d'animation commission départementale des retraité·e·s du SNUipp-FSU*

## Droits et libertés

*A l'heure où l'hypothèse de la mise en place d'un « tracking » semble se profiler quant à la géolocalisation de personnes atteinte du covid19, voici quelques réflexions...*

### Pister pour verbaliser ou dépister pour soigner ?

La population accepte massivement les règles du confinement, quoi qu'en disent les médias dominants qui, fidèles à leurs habitudes, flattent les bas instincts, dénonçant à l'envi joggeurs, promeneurs en forêt, filmant une personne âgée assise devant la mer, deux jeunes discutant dans la rue, jugeant quels achats sont indispensables...

Des dérives autoritaires n'ont pas tardé à apparaître. La verbalisation, souvent arbitraire, par des forces de l'ordre parfois zélées, avec majoration en cas de récidive (alors qu'on peut contester l'amende dans les 45 jours !), tout est mis en place pour une mise au pas de la population.

Dans le Var certains maires, au prétexte de préserver la santé de leur population (pas plus exposée au demeurant), ont voulu faire « mieux » : ainsi, le maire de Sanary a décidé de limiter à... 10 mètres le rayon de déplacement autour du domicile. Il a été retoqué par le préfet. Le maire de Six-Fours a réduit le rayon à 200 mètres. A Nice, des messages par haut-parleurs, couplés aux caméras de surveillance existantes, rappellent les règles de confinement. Le maire a déjà annoncé que le dispositif perdurerait.

### Alors, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ?

Le confinement ne peut être que temporaire. Que faire après ? Le gouvernement souhaiterait la mise en place d'une application Bluetooth, sur la base du volontariat et dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), permettant de savoir avec qui les personnes contaminées ont été en contact – à condition que ses contacts aient la même appli.

Avec le traçage numérique se profile un nouveau danger pour les libertés individuelles et collectives, pointé par nombreux avocats et défenseurs des droits. Ce contrôle social et individuel de masse, accepté dans des pays comme la Corée du Sud, la Chine ou encore Israël où la récolte des données est aux mains de l'Etat, semble difficile à appliquer en France. Cependant la Quadrature du net, association de défense des libertés individuelles, met en garde : « *L'industrie prépare déjà une telle évolution depuis des années en déployant la reconnaissance faciale et la vidéo-surveillance automatisée dans nos villes. La technopolicie pourrait trouver dans cette crise sanitaire l'assise culturelle qui lui manquait tant. Encore une fois, notre peur naturelle de mourir serait instrumentalisée, non plus seulement contre le terrorisme mais désormais contre la maladie.* »

Quant au dépistage à grande échelle des malades, il n'est toujours pas à l'ordre du jour.

## Carrière

*Le SNUipp-FSU l'affirmait: PPCR n'est pas le grand soir, pose certains problèmes, mais change radicalement la donne quant à l'accès à la Hors-Classe pour le plus grand nombre.*

## Le SNUipp obtient l'alignement du contingent de promotion sur celui du 2nd degré !

Les détracteurs de PPCR dont les organisations syndicales ayant clairement menti à la profession seront vraisemblablement déçus....

être abaissé de 10 pts et ainsi permettre à toutes les personnes actuellement au 11ème échelon d'accéder à la Hors Classe.

Même s'il n'a pas manqué de dénoncer certains points (temps d'accès au 10eme et 11 échelon, création de la classe exceptionnelle...) le SNUipp-FSU avait donc raison de se positionner favorablement quant à ces nouvelles modalités de déroulement.

Pour rappel, vos élus du personnel du SNUipp-FSU affirmaient il y a 3 ans déjà qu'à terme l'accès à la HC se ferait de manière quasi simultanée avec le passage au 11ème échelon.

Pour l'académie de Nice, **593 possibilités d'accès à la HC** seront réalisées à la rentrée 2020.

Cette augmentation du nombre de promus n'est en rien une fin en soi !

L'an passé, 244 varois.es avaient pu être promu.es. A la rentrée prochaine, ce nombre devrait selon toute vraisemblance se situer **aux alentours de 300**.

**Le SNUipp-FSU continue de revendiquer l'accès de tous les personnels à l'indice terminal existant (indice 1000) avant de pouvoir partir en retraite.**

Selon nos premiers calculs, le barème de promotion devrait

## POUR RAPPEL

**Lors des discussions, en 2017, le SNUipp-FSU a clairement œuvré dans l'intérêt de la profession. Malgré nos interventions, plusieurs amendements ont été rejetés à cause d'un manque d'unité syndicale: nous le regrettons.**

**Voici quelquesunes de nos propositions accompagnées du résultats des votes.**

« Aligner les instituteurs sur les catégories B de l'ensemble de la FP » (gain réel pour les instituteurs)  
POUR : FSU, CGT, Abstention : UNSA, CONTRE : EGAIF, NPPV, CGT, FO

« Pour les instituteurs, que la cadence unique soit alignée sur la cadence la plus rapide »  
POUR : ESU EGAE CEDT Abstention 1UNSA NPPV \* : CGT FO

« Mise en place d'une bonification d'ancienneté pour les collègues du 9eme et 10eme échelon lésés par le passage à 4 années de durée d'échelon contre 3 années au Grand choix dans l'ancienne version. »

POUR · ESU · CEDT · EGAE · Abstention · UNSA · NPPV · CGT · FO

\*: Ne Prend Pas Part au Vote



# ÊTRE CONSIDÉRÉ-E, ÇA COMMENCE PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E. C'EST BEAUCOUP DEMANDER

